



FEDERATION INTERNATIONALE FELINE - FIFe

Explication et un bref guide pour des juges-parrains

A l'AG à Poprad en 2008 la proposition de la commission des juges et des standards (CJS) d'éclaircir la conception « juge-parrain » dans la FIFe a été acceptée. A partir du 01.01.2009, tous les élèves-juges qui débutent par leur première catégorie sont demandés de choisir un juge-parrain.

Les articles 3.9 et 2.1.7 du Règlement des Juges de la FIFe 2013 seront appliqués.

Pour un juge international, il n'est pas obligatoire de servir comme juge-parrain; il s'agit d'une fonction/activité volontaire. C'est au juge de décider s'il veut contribuer à l'entraînement des étudiants-juges en FIFe.

Peut-être, des juges nommés par la FIFe pour plus d'une catégorie ne voudraient pas servir comme juge-parrain pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont nommés. En ce cas, vous êtes libre de choisir seulement la catégorie/les catégories pour la-/lesquelles vous désirez être juge-parrain. Si vous voulez les changer plus tard, cela ne causera aucun problème.

La liste ci-dessous est définis par la CJS où le juge-parrain pourra aider les élèves-juges de première catégorie dans leurs études pour devenir juges FIFe.

- surveiller les progrès de l'élève-juge pour assurer qu'il maintienne un niveau convenable de ses activités et de ses connaissances tout en considérant les circonstances personnelles de l'élève-juge
- surveiller les activités de l'élève-juge et si c'est nécessaire lui donner des conseils pour ses futures activités basés sur les certificats que l'étudiant a reçus.
- donner des conseils à l'élève-juge où il pourra obtenir plus d'expérience surtout en ce qui concerne des races dont les sujets et/ou la dissémination géographique sont limités, et de recommander des juges instructeurs appropriés.
- aider l'élève-juge à obtenir des positions de élève-juge en entrant en contact avec des clubs organisateurs et/ou avec des juges, s'il est nécessaire.
- instruire l'élève-juge -si nécessaire- concernant les inscriptions comme élève-juge. Ces conseils pourront concerner le voyage, le logement et des autres aspects pratiques.
- surveiller et instruire l'élève-juge concernant des autres aspects du programme de l'éducation des juges comme les séminaires de la formation obligatoires, les séminaires de la formation pour les juges, l'évaluation intermédiaire etc.
- donner des conseils à l'élève-juge concernant toutes les questions qu'il pourrait avoir et qui concerne les races, les standards ou le règlement etc.
- aider l'élève-juge dans les affaires concernant l'examen final.

La Commission des Juges et des Standards